

GROUPE 1B INSECTICIDE

**ÉTIQUETTE POUR UTILISATION D'URGENCE : PREND FIN LE 19 NOVEMBRE
2010
POUR VENTE ET UTILISATION EN ONTARIO SEULEMENT
POUR LA SUPPRESSION DU CHARANÇON DU POIVRON SUR LES POIVRONS
DE SERRE**

DIBROM®

INSECTICIDE
CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE
COMMERCIAL

Il est interdit d'utiliser ce produit dans les résidences et autour de celles-ci et dans les aires résidentielles comme les parcs, les terrains d'écoles et les terrains de jeux. Il est interdit aux particuliers et aux autres utilisateurs non certifiés d'utiliser ce produit.



DANGER

POISON

IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

NO D'HOMOLOGATION 7442 LOI SUR LES PRODUITS
ANTIPARASITAIRES

GARANTIE : Naled 864 g/L

UNITED AGRI PRODUCTS CANADA INC.
789 DONNYBROOK DRIVE
Dorchester, Ontario
N0L 1G5
1-800-265-4624

CONTENU NET: 1L-10 L

Il est interdit d'utiliser ce produit dans les résidences et autour de celles-ci et dans les aires résidentielles comme les parcs, les terrains d'écoles et les terrains de jeux. Il est interdit aux particuliers et aux autres utilisateurs non certifiés d'utiliser ce produit.

LIMITATIONS GÉNÉRALES

Ne pas utiliser avec des produits contenant du trichlorfon ou du dichlorvos.

COMPATIBILITÉ: Ce produit est compatible avec la plupart des insecticides et fongicides. Ne pas l'utiliser avec des matériaux alcalins tels que la chaux ou la bouillie bordelaise.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-561-8273. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

Volume: Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 10 litres par hectare, sauf indication contraire.

VÊTEMENT ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

Vaporisation ou brumisation en serre :

- Les préposés au mélange, au chargement et à l'application doivent porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus un pantalon long et une chemise à manches longues, un respirateur, des gants résistant aux produits chimiques et un protecteur pour la vue.

DÉLAI DE SÉCURITÉ

- Interdire aux travailleurs l'accès aux zones traitées (à l'intérieur et à l'extérieur) pendant 48 heures après le traitement.
- Si des animaux doivent être manipulés dans les 48 heures suivant l'application, porter des gants résistant aux produits chimiques.
- Bien ventiler les serres avant le retour des travailleurs. Si la ventilation est impraticable, ne pas effectuer de vaporisation ou de brumisation.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

- TOXIQUE pour les organismes aquatiques.

MODE D'EMPLOI

Vaporisation en serre :

- Appliquer seulement à l'aide d'une bouteille compressible en plastique. Ne pas appliquer à l'aide d'un pinceau ou d'une autre méthode.
- Appliquer uniquement sur des tuyaux froids. Ne pas appliquer sur des tuyaux chauds.
- Maximum d'une application de post-récolte par cycle de culture.

Appliquer uniquement sur des tuyaux froids. Ne pas appliquer sur des tuyaux chauds. Appliquer le produit non dilué aux tuyaux froids à l'aide d'une bouteille compressible en plastique. Ne pas appliquer à l'aide d'un pinceau ou d'une autre méthode. Vaporiser lorsque les plantes sont sèches. Appliquer de manière continue ou par sections de tuyau, de chaque côté, et sur au moins un tuyau au milieu de chaque rangée, suivant sa largeur. Après l'application aux tuyaux froids, les chauffer immédiatement à 41°C dans une chambre à vapeur et fermer les événements pendant au moins une heure une fois les tuyaux chauds. Avec les systèmes à eau chaude, fermer la serre pendant au moins 3 heures. Les serres peuvent rester fermées toute la nuit après le traitement. Ne pas retourner sur les sites traités pendant 48 heures après l'application. Bien ventiler les lieux avant le retour des travailleurs. Si la ventilation est impraticable, ne recourir ni à la vaporisation ni à la brumisation.

Brumisation en serre :

- Appliquer seulement avec un brumisateur automatique. Tous les travailleurs doivent quitter les lieux durant la brumisation.
- Maximum d'une application de post-récolte par cycle de culture.

Appliquer UNIQUEMENT avec un brumisateur automatique. Tous les travailleurs doivent quitter les lieux pendant la brumisation et ne revenir qu'après ventilation de la serre. Ne pas retourner sur les sites traités pendant 48 heures après le traitement. Bien ventiler les lieux avant le retour des travailleurs. Si la ventilation est impraticable, ne recourir ni à la vaporisation ni à la brumisation.

AVIS À L'UTILISATEUR :**LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ**

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que United Agri Products Canada Inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. United Agri Products Canada Inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager United Agri Products Canada Inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

POIVRON DE SERRE

Pour l'usage sur le poivron de serre pour la suppression du charançon du poivron (*Anthonomus eugenii*).

Culture	Ravageur	Dose	Quand traiter	Remarques
Poivron de serre	charançon du poivron	Vaporisation : 10 mL de DIBROM par 100 mètres carrés de serre Brumisation : 7-14 mL de DIBROM par 100 mètres carrés de serre	Une seule application après la récolte	Traiter de la manière décrite ci-dessus à la section 'Vaporisation en serre' ou 'Brumisation en serre'

PRÉCAUTIONS**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Mortel ou toxique en cas d'ingestion or d'absorption par la peau. Peut être fatal en cas d'inhalation. Causes des irritations sévères aux yeux et à la peau. Sensibilisant potentiel de la peau. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou la brume de pulvérisation. Les préposés au mélange, au chargement et à l'application doivent porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, un respirateur, des gants résistant aux produits chimiques et un protecteur pour les yeux. Éviter de contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale et l'eau potable. Ne pas utiliser ou entreposer à proximité d'une source de chaleur ou d'une flamme nue. Peut corroder l'équipement de vaporisation en métal. Laver l'équipement à fond après l'utilisation. Ce produit peut être toxique pour les abeilles. Éviter de faire le traitement pendant les périodes d'activité des abeilles.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca/.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Évitez toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ou LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le naled est un inhibiteur de la cholinestérase. Voici des symptômes typiques d'une surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase : maux de tête, nausée, étourdissements, transpiration, salivation, écoulement nasal et larmolement. Dans les cas graves, les symptômes peuvent évoluer et prendre la forme de fibrillation musculaire, de faiblesses, de tremblements, de perte de coordination, de vomissements, de crampes abdominales et de diarrhée. Lorsque l'intoxication constitue un danger de mort, on remarque chez la victime une perte de conscience, une incontinence, des convulsions et une dépression respiratoire qui s'accompagne d'effets cardiovasculaires. Il faut traiter selon les symptômes. S'il y a eu exposition, le dosage de la cholinestérase plasmatique et globulaire peut donner une idée du degré d'exposition (il est utile, à cette fin, de disposer de données repères). L'antidote à privilégier est l'atropine, et uniquement par injection. Les oximes, comme le chlorure de pralidoxime, peuvent exercer un effet thérapeutique s'ils sont administrés tôt, et uniquement s'ils sont combinés à l'atropine. Dans les cas d'intoxication aiguë grave, il faut recourir aux antidotes immédiatement après avoir pratiqué une intubation et rétabli la respiration. S'il s'agit d'une exposition par voie orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant. **NOTA** : Ce produit contient un solvant qui est un distillat de pétrole. Le vomissement pourrait causer une pneumonie par aspiration.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

®DIBROM est une marque déposée d'AMVAC CHEMICAL CORPORATION.